



Commune les Bouchoux

**Conseil Municipal du 19 octobre 2017
Compte rendu**

Présents : Patrick ABRAHAM, Freddy CATTANI, Jacques COLIN, Jean-Marc DELBOS, Sylvain DIONNET, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusés : René COLLIGNON avec pouvoir à Jean-Marc DELBOS
Emilie BLANC avec pouvoir à Jérôme GRENARD

Secrétaire de séance : Jean-Marc DELBOS

Ouverture de séance à 19h15

Le maire souhaite la bienvenue à Sylvain Dionnet et à Freddy Cattani, nouveaux élus et exprime sa satisfaction d'avoir une équipe complète au Conseil Municipal.

Approbation du Procès-Verbal du 15 septembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2017 est approuvé, sans remarque par tous les présents à la réunion du 15 Septembre et 1 abstention (Bernard Hansberger qui était absent). S. Dionnet et F. Cattani ne prennent pas part au vote.

1- Suite à élections partielles, décision sur nouvelle élection des adjoints

Le maire précise que l'on ne peut pas changer le nombre d'adjoints (3) car aucun des adjoints n'a démissionné de son poste avant les élections. Les adjoints en poste ne souhaitent pas démissionner et il n'y a pas d'autres candidats.

Après délibération, le conseil acte le fait que les adjoints restent en place et qu'il n'y a pas d'élection faute de nouveaux candidats.

2 – Election des adjoints

Sans objet, du fait de la décision votée au point 1.

3 - Taxe d'aménagement : modification du taux et exonérations facultatives

Actuellement la taxe d'aménagement est fixée au taux de 3%. Ce point est ajourné et sera remis à l'ordre du jour du mois de novembre pour que tous les conseillers disposent de toutes les informations concernant les exonérations et le calcul de cette taxe.

4 - Indemnité du nouveau trésorier de Saint-Claude M. CASTELAIN Philippe

Plusieurs élus trouvent qu'ils manquent d'informations sur les missions exactes et obligatoires du trésorier fixées par l'Etat. En conséquence, ce point est ajourné. Une décision sera prise au conseil du mois de novembre à la lumière des informations recueillies.

5 - Conseil Départemental : Devenir de la RD 25 E3

Suite aux demandes faites lors de précédents conseils, l'expert foncier missionné par la commune a donné ses réponses : le Conseil Départemental n'a pas le droit d'obliger la commune à accepter de reprendre la route dans le domaine communal. Par contre il peut déclasser la route et ne pas faire de travaux. Si la route départemental devenait voie communale, la commune aurait obligation de l'entretenir mais le maire peut prendre des arrêtés réglementant la circulation. En cas de besoin, la commune pourrait bénéficier d'aide pour l'entretien, y compris une aide importante si la route s'effondrait à nouveau (cas des ouvrages d'art, aide du Conseil Départemental et de l'Etat) qu'il faudrait établir par convention si la commune intégrait cette route en Voie communale. Si cette route était classée en chemin rural, la commune ne pourrait pas bénéficier d'aides en cas de travaux. On pourrait exiger que le département missionne un expert en mécanique des sols pour savoir quel est l'état de la route et du sous-sol avant de prendre une décision.

En conséquence, le CM acte la proposition du département et demande au Conseil Départemental de prendre à sa charge une expertise en mécanique des sols. Un courrier sera fait aux élus du département pour les informer et demander cette expertise.

6 - Droit de Prémption Urbain : vente de biens par Mme SYLVESTRE Blanche

Après délibération, le conseil décide de ne pas user son droit de prémption à l'unanimité des présents et pouvoirs.

7 - Droit de préférence Parcelle C143

Le droit de préférence s'applique uniquement pour la vente de parcelles boisées limitrophes des propriétés communales. La parcelle C 143 (de 15ha) est limitrophe d'une parcelle appartenant à la commune.

Après débat, le conseil autorise le maire à signer les documents afin que la commune n'exerce pas son droit de préférence.

8 - Avenant au bail commercial NICOLET TOITURE : augmentation surface

Suite à sa demande, l'entreprise Nicolet Toiture va pouvoir bénéficier d'une augmentation de surface de 133 m² dans le local communal. Il est proposé de lui appliquer une augmentation de 250 € à compter du 1er novembre 2017.

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer les documents nécessaires à l'avenant au bail commercial de l'entreprise Nicolet Toiture à l'unanimité des présents et pouvoirs.

9 - Charte Natura 2000

En 2012, la commune a délibéré afin de mettre dans la charte Natura 2000 des parcelles appartenant à la commune situées sur la Pesse pour une surface de 139ha 17a 96 ca pour une durée de 5 ans, ce qui permettait une exonération de la taxe foncière non bâtie sur ces parcelles.

Après délibération, le conseil décide de reconduire pour 5 ans la délibération du 19 octobre 2012 à l'unanimité des présents et pouvoirs fin d'inscrire dans la charte Natura 2000 les mêmes parcelles.

22h15 : Départ d'Alexandra DEPRAZ

10 – Commissions

Une présentation des commissions est faite pour les nouveaux conseillers et chaque responsable fait un bilan rapide des travaux en cours ou à venir.

Après délibération, par 10 voix pour (présents et pouvoir, Mme Alexandra DEPRAZ ayant quittée la séance), le conseil municipal désigne ses délégués dans les commissions suivantes :

Finances	Agriculture	Jeunesse	Voirie Déneigement	Bâtiments	Eau assainissement	Marché producteurs
Jérôme GRECARD	Jacques COLIN		Alexandra DEPRAZ	Patrick ABRAHAM	Jérôme GRECARD	Marjolaine GROSJEAN
Isabelle HEURTIER	Alexandra DEPRAZ	Emilie BLANC	René COLLIGNON	Freddy CATTANI	Patrick ABRAHAM	Sophie LE PAVOUX
René COLLIGNON	Jérôme GRECARD	René COLLIGNON	Jean-Marc DELBOS	René COLLIGNON	Freddy CATTANI	Florian WESTPHALE
Patrick ABRAHAM	Isabelle HEURTIER	Jean-Marc DELBOS	Jérôme GRECARD	Jean-Marc DELBOS	Bernard HANSBERGER	Patrick ABRAHAM
+ tous les conseillers		Jérôme GRECARD		Sylvain DIONNET	Isabelle HEURTIER	Jacques COLIN
		Magali HENROTTE		Jérôme GRECARD		
				Bernard HANSBERGER		

Il est proposé d'ouvrir la commission jeunesse à un habitant volontaire extérieur au conseil ou de demander au conseil municipal des jeunes de se trouver un adulte référent.

11 - Soutien à l'Hôpital de Saint-Claude

Le Maire informe les conseillers que les maires de la CCHJSC réunis en assemblée ont réfléchi à la mise en place de banderoles en soutien à l'hôpital à l'entrée de chaque commune. Le comité de soutien a également proposé aux électeurs de déposer leur carte d'électeur en signe de protestation à la maison des associations de St Claude.

Questions diverses :

- lecture du courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs pour l'affectation de la subvention allouée au comité des fêtes pour la Juraquette.

Informations diverses

- Le conseil municipal présente ses condoléances les plus sincères à la famille de Catherine Vuillermoz.
- Le maire donne communication de la dernière analyse d'eau qui apparait comme non conforme pour les entérocoques (1n/100ml alors qu'il faudrait un résultat inférieur à 1). Un message de réclamation a été envoyé à Suez et au Syndicat des eaux.
- lecture du courrier du Directeur Académique signalant les différences (en négatif) dans les effectifs et alertant sur la baisse d'effectif du RPI.
- Approbation du SCOT du Haut Jura par le Syndicat du PNR et mise à disposition pour consultation par les habitants en mairie.
- Déneigement de la RD 25 E3 : l'offre de marché proposée par la commune a été retenue par le département.
- Le Comité des fêtes a le projet d'organiser une exposition dans le cadre du centenaire de la fin de la guerre pendant 3 semaines. Une demande de labellisation Centenaire » est en cours.

Prochaine réunion le jeudi 16 novembre à 19h

La séance est close à 23h15.



I. Heuher